

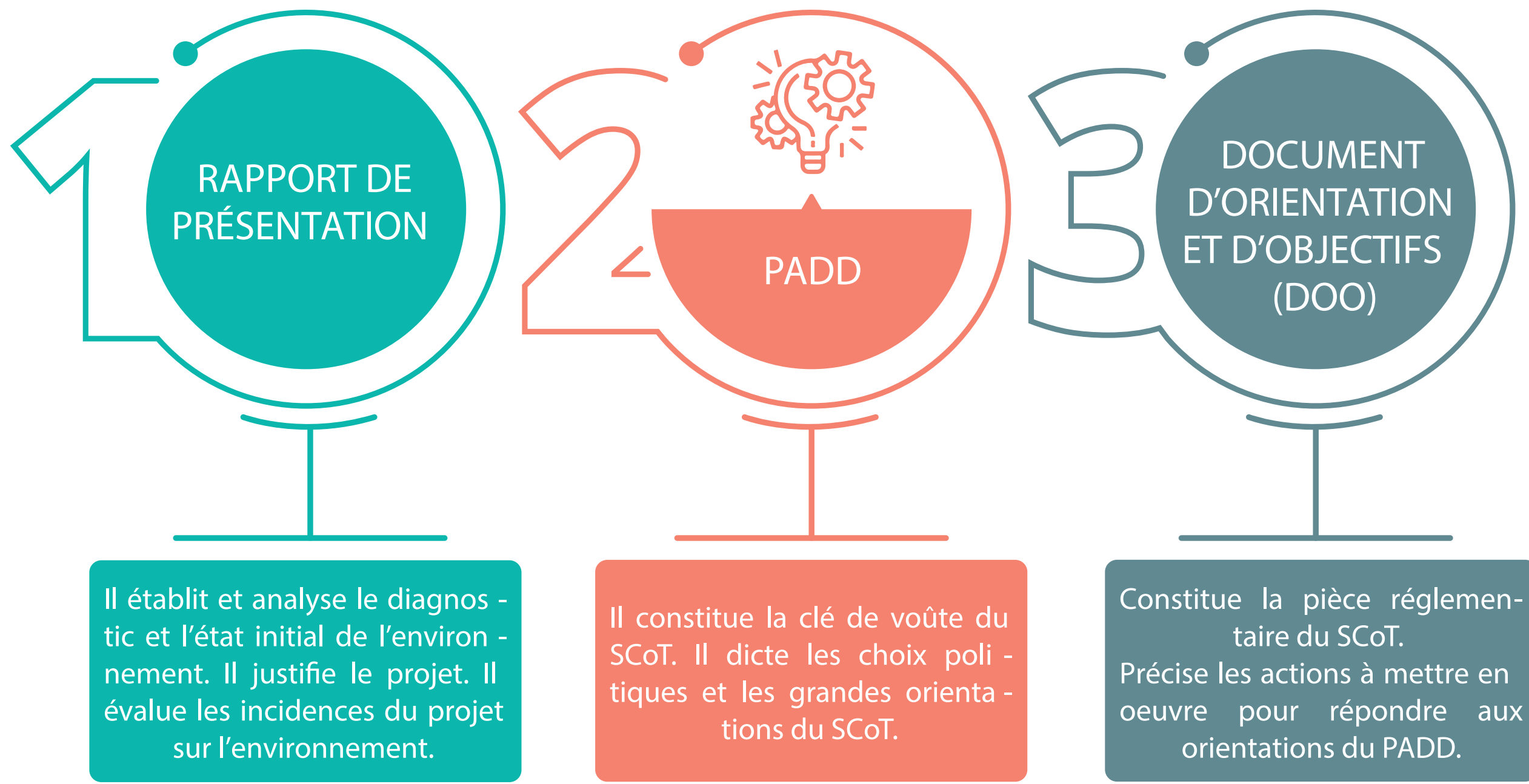
# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

## POURQUOI UN PADD ?

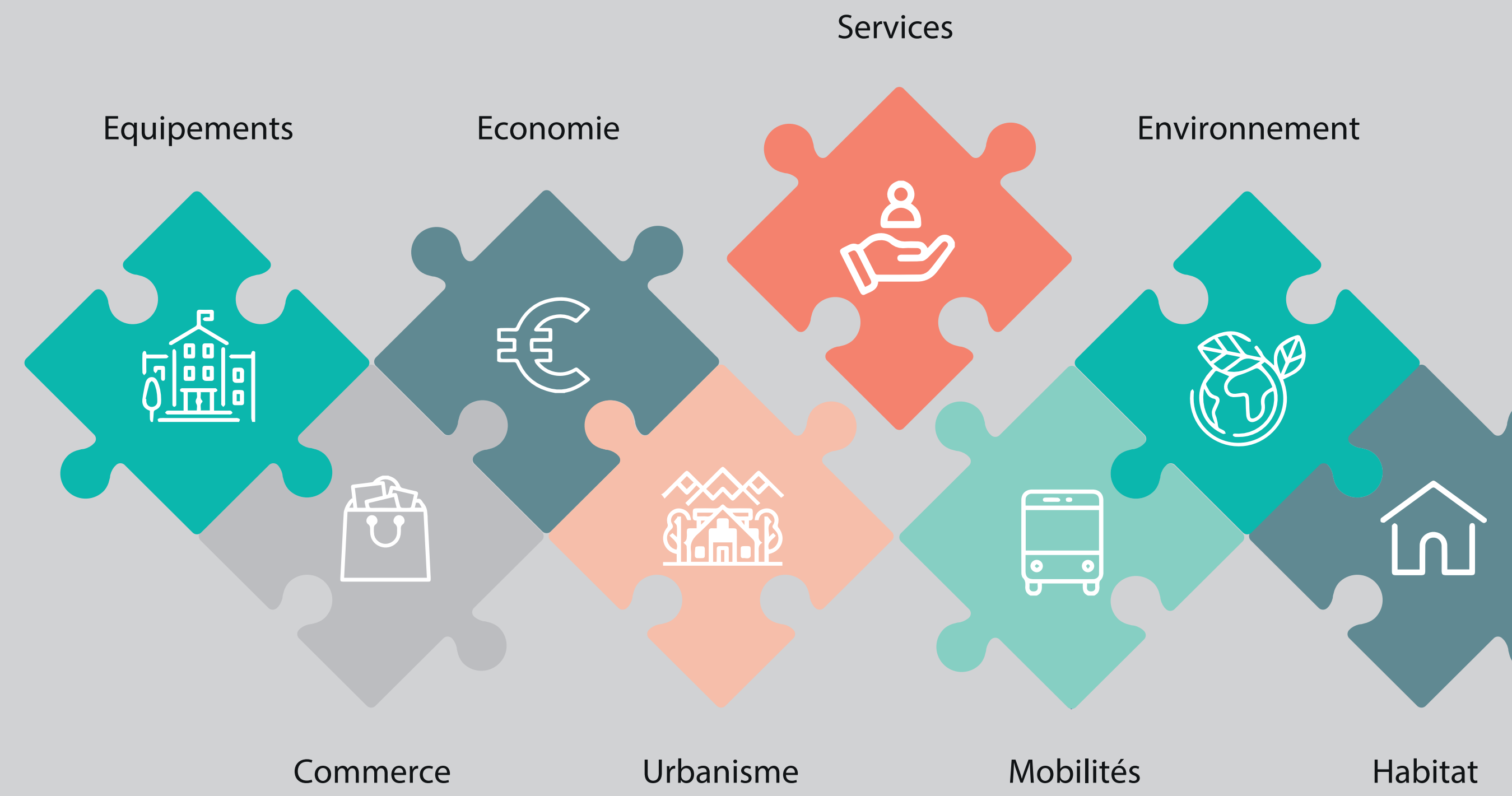
Le PADD définit les orientations générales du développement territorial, assurant ainsi un cadre de références et de cohérences pour l'horizon 2040 qui doit permettre de concilier besoin d'urbanisation et protection de l'environnement. Trois types d'enjeux sont pris en compte :

- **Enjeu Démographique** : favoriser l'accueil d'actifs et accompagner le vieillissement de la population ; diversifier les typologies de logements afin de répondre à la multiplicité des parcours résidentiels.
- **Développement urbain** : un équilibre à maintenir entre pôles et vallées ; le maintien de l'activité agro-pastorale, garant de l'identité du territoire et de l'entretien des paysages, notamment par la préservation des terres mécanisables ; tenir compte des contraintes qui s'imposent aux choix (risques naturels, économie du foncier, équilibre des espaces agricoles et des structures d'aménagement en zone de montagne, pente, ...).
- **Enjeux économiques et sociaux** : diversification des activités économiques ; adaptation de l'économie touristique au regard du changement climatique et des évolutions sociétales ; développement des services et des équipements en fonction des besoins de la population.

## PADD, PIECE MAJEURE DU SCOT



## Politiques à conduire pour le maintien des habitants en place et l'accueil de nouveaux habitants



Pour en savoir plus sur le projet, Scannez et découvrez !

## AXE 1. RELANCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR INFLÉCHIR LA TENDANCE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

### OBJECTIFS DU PADD

- Agir sur les dynamiques économiques pour relancer l'attractivité par l'emploi
- Mettre en oeuvre une politique d'accueil, notamment en matière de logement
- Mettre l'accent sur l'excellence environnementale et la qualité du cadre de vie

### Pour l'Axe 1, qu'est-ce que cela signifie ?

- Fixer comme objectif démographique d'accueillir **1 300 à 1 500 habitants supplémentaires à l'horizon 2040** (compenser le solde naturel négatif et maintenir le niveau de population, donc le niveau de services et d'économie)
- **Diversifier l'offre de logements**, pour répondre aux besoins pluriels des habitants vivant sur le territoire (davantage de locatifs, de petits logements en accession à la propriété, de logements sociaux, saisonniers...)
- Soutenir l'attractivité et le **dynamisme des centres-bourgs**
- Miser sur l'environnement et la **qualité du cadre de vie** pour attirer une population permanente et des actifs

### Miser sur l'excellence environnementale et la qualité du cadre de vie pour attirer une population permanente et des actifs

- Mettre en oeuvre des mesures de protection et de reconnaissance de la qualité de la biodiversité et des paysages (Parc National des Pyrénées, site UNESCO, sites Natura 2000, ...)
- Valoriser et développer le territoire comme terrain de sports et loisirs : ski, alpinisme, randonnées, escalade, vol libre, ...
- Soigner et valoriser le patrimoine urbain : histoire thermique, pyrénéisme et tradition agropastorale
- Préserver et mettre en valeur les sites naturels remarquables. Les aménagements nécessaires pour améliorer leur accessibilité et l'accueil seront conçus dans l'optique d'une **intégration paysagère maximale et d'un impact sur l'environnement minimal**
- Assurer les conditions de maintien du niveau d'activité agro-pastorale en tant que socle de l'identité du territoire
- Encadrer le développement urbain et les réhabilitations des bâtiments existants afin de **préserver** le caractère thermal ou de montagne. Cela ne fait pour autant **pas obstacle à la construction contemporaine ou à l'intégration d'équipements de production d'énergie renouvelable**, en cohérence avec la qualité architecturale du cadre urbain existant
- L'entrée du territoire et les principaux axes de communication sont à considérer comme des vitrines qui ouvrent sur les panoramas et leur mise en valeur participent à la préservation du cadre de vie du territoire



### Soutenir l'attractivité et le dynamisme des centres-bourgs

- Réhabiliter le bâti des coeurs de villes et villages
- Limiter l'étalement urbain
- Favoriser les déplacements actifs (déplacements doux) et décarbonés

Les habitants, comme les visiteurs, sont à la recherche de **cœurs de villages préservés et vivants**. Le développement de l'usage de la voiture individuelle a conduit au développement de l'habitation en périphérie des villes et villages ainsi qu'à l'implantation de commerces le long des axes principaux, concurrençant ainsi les commerces des centres-bourgs.

La stratégie du SCOT vise ainsi, notamment, à **favoriser les réhabilitations dans les centres-bourgs**, afin de lutter contre la vacance commerciale et en y maintenant un parc de logements de qualité, à **proximité des services**.

### Répondre aux besoins pluriels des habitants en diversifiant l'offre de logements

Dans le but de soutenir l'attractivité démographique du SCOT, la production de logements devra répondre à l'ensemble des besoins des habitants, notamment :

- Enjeux de vieillissement de la population
- Enjeux de mixité sociale
- Enjeux des travailleurs saisonniers
- Enjeux d'accompagnement des jeunes ménages dans leur parcours résidentiels et typologies de logement

En effet, le parc actuel de logements en résidence principale est composé essentiellement de maisons occupées par leurs propriétaires. Le marché locatif et des petits logements est, pour l'essentiel, capté pour l'hébergement touristique et les résidences secondaires. L'accès au logement des jeunes en locatif d'abord, puis en accession à la propriété est, de ce fait, complexe. Il y a également un **besoin de logements adaptés** pour les seniors et les personnes en situation de handicap ainsi que d'un accès aux logements pour les ménages modestes.

La dynamique démographique planifiée pour le territoire nécessite de renforcer la part des résidences principales dans la composition du parc de logements. Il est ainsi estimé nécessaire la production de **40 à 50 logements par an** sur l'ensemble du territoire pour de la résidence principale, afin de faire face aux besoins liés à la décohabitation ainsi qu'à l'accueil des 1 300 à 1 500 habitants supplémentaires.

Par ailleurs, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution naturelle du parc des résidences secondaires, notamment en **limitant la concurrence entre la résidence secondaire et/ou touristique** et les besoins en résidences principales. L'amélioration de la qualité des meublés touristiques est également un des enjeux de l'attractivité du territoire (cf. axe 3).

